

Juillet 2018

N°18

Préfecture  
Direction des Sécurités  
Bureau des Polices Administratives



PRÉFET DE L'OISE

**Arrêté réglementant la vente et l'utilisation des artifices de divertissement,  
la vente à emporter de boissons alcooliques et la vente de produits combustibles  
dans le département de l'Oise à l'occasion de la fête nationale 2018**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Artifices de divertissement.**

La vente des artifices de divertissement des catégories F2 et F3, au sens de l'article R 557-6-3 du code de l'environnement, est **interdite** dans le département de l'Oise **du 09 juillet 2018 à 08h00 au 16 juillet 2018 à 8h00**, sauf pour les professionnels titulaires du certificat de qualification ou d'un agrément délivré par le préfet.

L'utilisation, sur la voie publique ou en direction de la voie publique, des artifices de divertissement des catégories F2 et F3, au sens de l'article R 557-6-3 du code de l'environnement, est **interdite** dans le département de l'Oise **du 12 juillet 2018 à 20h00 au 16 juillet 2018 à 8h00**, sauf pour les professionnels titulaires du certificat de qualification ou d'un agrément préfectoral qui pourront utiliser des artifices de divertissement conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Catégorie	Dangerosité	Utilisation	Vente	Autorisation de vente
F1	Très faible	Dans un cadre précis, immeuble inclus	Aux plus de 12 ans	Ne requiert aucune autorisation cantonale
F2	Faible	Dans un cadre précis, extérieur uniquement	Aux plus de 16 ans	Autorisation du canton nécessaire
F3	Moyenne	A ciel ouvert, dans un large espace	Aux plus de 18 ans	Autorisation du canton nécessaire
F4	Élevée	Par des personnes avec des connaissances particulières	Ne peuvent pas être vendus dans le commerce de détail	Les vendeurs doivent tenir des registres

**Article 2 : Vente à emporter de boissons alcooliques.**

Sont interdites, du 12 juillet 2018 à 20h00 au 16 juillet 2018 à 8h00, dans les communes de l'Oise de plus de 5000 habitants dont la liste figure en annexe :

- toute vente à emporter de boissons alcooliques des groupes 3 à 5 au sens de l'article L 3321-1 du code de la santé publique, au sein des débits de boissons temporaires ;
- et toute consommation de boissons alcooliques des groupes 3 à 5 au sens de l'article L 3321-1 du code de la santé publique, sur la voie publique.

**Article 3 : Carburant et combustibles domestiques.**

Sont interdits du 12 juillet 2018 à 20h00 au 16 juillet 2018 à 8h00 : la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburant et combustibles domestiques en bidon ou récipient transportable dans le département de l'Oise.

Beauvais, le 27 JUIN 2018

Louis LE FRANC

**Venez profiter de la retraite aux flambeaux  
et du feu d'artifices offert par les  
commerçants, artisans, associations et élus  
de la commune!**

**VENDREDI 13 Juillet à partir de 21h30**



# Les évènements du trimestre

## Cérémonie du 8 mai :

Le **devoir de mémoire** rend cette cérémonie incontournable. La célébration de la victoire de la seconde guerre mondiale s'est conclue par le traditionnel dépôt de gerbe.

Cette année, peu de monde était présent à la cérémonie!



## Animations :

### La brocante : dimanche 3 juin

- La brocante d'Auchy-la-Montagne est l'une des plus attrayantes du secteur. Cette année encore, exposants et visiteurs étaient au rendez vous.  
**=>plus de 180 exposants et 1 400 mètres de stands**
- Pour ces 30 ans, vous avez profité d'une exposition de voitures et de structures gonflables pour les enfants
- L'organisation et la restauration ont été réalisées par le Comité de Fêtes.



**Merci au Comité des Fêtes et aux bénévoles qui font de cet évènement une réussite**

## La Fête du Village : les 28, 29 et 30 juin

### Le repas du Comité des Fêtes :

Cette année, le Comité des Fêtes a reconduit son repas « cochon à la broche »! Cette deuxième édition plus aboutie a été appréciée de tous! Rendez vous à la 3<sup>ème</sup> !

### Le spectacle de catch :

Le spectacle de catch a eu lieu le dimanche après-midi. Environ 100 personnes sont venues voir le combat les artistes de l'ABCA dans une ambiance sympathique. Il a été possible de faire de nombreuses photos avec eux. Ensuite, chacun a pu profiter des manèges et animations de la fête.

**Félicitations et bravo aux membres du Comité!**



## Du côté de l'école :

### ➤ La Kermesse des écoles: le samedi 16 juin

Cette année, la kermesse s'est déroulée à l'école maternelle de Luchy. Après le spectacle des différentes classes, l'association Les P'tits Vagabonds a organisé une surprise pour le départ du RPI de Madame Sageot, enseignante de CM et directrice à Auchy. La météo clémente a permis à un grand nombre de personnes de profiter des animations.

# Les évènements à venir



## Fête nationale :

- **Vendredi 13 juillet** : Rassemblement à 21H30 devant la mairie pour la retraite aux flambeaux et à 23H30 autour de la place pour le feu d'artifice. Il s'en suivra un vin d'honneur et le bal populaire.
- **Dimanche 14 juillet** : Rendez vous à 11H30 devant la mairie pour se rendre au monument aux morts.
- Cette année le repas organisé par le Comité des Fêtes se fera le dimanche soir à partir de 19h30 (sur réservation).

## Messe :

La prochaine messe aura lieu le Samedi 29 Septembre à 18h30

## Les rendez vous de l'école :

**Le 06 juillet** : Ca y est...l'école est finie! Rendez vous le lundi 3 septembre pour une nouvelle rentrée des classes.

Madame Sageot, enseignante de CM et directrice de l'école d'Auchy la montagne quitte le RPI. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Madame QUINTIN prendra sa succession. Nous lui souhaitons la bienvenue.

**En attendant, bonnes vacances à tous les enfants!**



## BRITISH LEGION 2018:

Pour les 100 ans de la fin de la première guerre mondiale, venez accueillir les coureurs de la **BRITISH LEGION RIDE TO PARIS 2018** le premier week-end de septembre.



# Informations et numéros utiles

## Mairie :

- **Tel/Fax** : 03.44.46.38.09
- **Mail** : mairie-auchy-lamontagne@wanadoo.fr

## Horaires :

 Les permanences

- Le mardi après-midi de 13h00 à 18h00
- Le vendredi après-midi de 13h00 à 19h00
- Fermeture d'été: du 23 juillet au 15 août inclus

## Tickets Piscine :

L'opération Tickets Piscine est reconduite cette année!

Elle permet à tous les enfants de 4 à 16 ans de bénéficier de tickets gratuits pour aller aux piscines de Grandvilliers et de Formerie.

Ils sont à retirer à la mairie avant le vendredi 20 juillet.

## Etat civil :

**Mariages :**  
Peter LESAGE et Audrey LEDOUX se sont mariés le 23 juin 2018.

## Naissances :

Lou LEMYZE est née le 9 avril 2018.



## LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

1<sup>er</sup> JUIN 2018 28 FÉVRIER 2019



**Semaines paires**  
**OM + BAC BLEU**



**Semaines impaires**  
**OM + BAC VERT**

Ordures ménagères + tri sélectif collectés  
le même jour selon votre commune.  
**MON JOUR DE PASSAGE**

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
V 1	D 1	M 1	S 1	L 1	J 1	S 1	M 1	V 1
S 2	L 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	S 2
D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3	D 3
L 4	M 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4
M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	M 5
M 6	V 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
J 7	S 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7	J 7
V 8	D 8	M 8	S 8	L 8	J 8	S 8	M 8	V 8
S 9	L 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	S 9
D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	L 10	J 10	D 10
L 11	M 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11
M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	M 12
M 13	V 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
J 14	S 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14	L 14	J 14
V 15	D 15	M 15	S 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15
S 16	L 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	S 16
D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17	D 17
L 18	M 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18
M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	M 19
M 20	V 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
J 21	S 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21	J 21
V 22	D 22	M 22	S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22
S 23	L 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	S 23
D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	J 24	D 24
L 25	M 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25
M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	M 26
M 27	V 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
J 28	S 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28	J 28
V 29	D 29	M 29	S 29	L 29	J 29	S 29	M 29	V 29
S 30	L 30	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	S 30
	M 31	V 31		M 31		L 31	J 31	

### JOUR DE COLLECTE SELON VOTRE SECTEUR

ORDURES MÉNAGÈRES + TRI SÉLECTIF LE MÊME JOUR

LUNDI	JEUDI
Crèvecœur-le-Grand SECTEUR OUEST*	Francastel La-Chaussée-du-Bois-d'Écu
MARDI	Luchy Maulors Muidorge
Le Saulchoy	D 3
MERCREDI	VENDREDI
Auchy-la-montagne Rotangy	Crèvecœur-le-Grand SECTEUR EST*

### CRÈVECŒUR-LE-GRAND

DIVISION DE LA COLLECTE EN 2 SECTEURS EST ET OUEST  
**UNE SEULE COLLECTE PAR SEMAINE**  
(REPORTEZ-VOUS AU TABLEAU SITUÉ AU VERSO)

### DÉCHETTERIE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9h00 à 11h50	14h00 à 17h50
Mercredi (toute l'année)	14h00 à 17h50	
+ Mercredi (du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre)	9h00 à 11h50	
Vendredi	14h00 à 17h50	
Samedi	9h00 à 12h20	14h00 à 17h20
Fermée les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés		

### MAGASIN DU RÉEMPLOI «CH'TOUT POUR RIEN»

Ouvert à la vente tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois  
**9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30**  
Les dépôts peuvent se faire sur place  
aux horaires d'ouverture de la déchetterie.  
Pour toutes infos et prises de rendez-vous :

**03 44 13 23 48**



UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT  
CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS  
DE L'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

**0 800 00 60 40**

LES DÉCHETS VERTS ET LES ENCOMBRANTS NE SONT PAS  
ACCEPTÉS À LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES  
ILS NE SERONT PAS RAMASSÉS !  
ILS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS EN DÉCHETTERIE !



AUCHY-LA-MONTAGNE

Imprimé Par Nos Soins

## Prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire :



Afin de passer un été en toute sécurité, Santé publique France met à votre disposition des supports d'information. Ces documents sont à votre disposition gratuitement sur le site [inpes.santepubliquefrance.fr](http://inpes.santepubliquefrance.fr).



### **PREVENTION des CAMBRIOLAGES :**

Vous partez en vacances. Connaissez-vous l'opération « tranquillité vacances » ? Elle permet d'améliorer la sécurisation de votre résidence principale en votre absence. Des patrouilles seront faites pour prévenir les cambriolages.

Pour tous renseignements, contacter la gendarmerie ou télécharger un formulaire de demande à l'adresse suivante <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

#### Quelques incontournables avant de partir :

- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Dans la mesure du possible, faites relever votre courrier par une personne de confiance.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur avec vos dates d'absences. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières pour faire vivre votre domicile.
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc...).